

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_025

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

ADHÉSION À
L'ASSOCIATION DES
DÉVELOPPEURS ET
UTILISATEURS DE
LOGICIELS LIBRES POUR
LES ADMINISTRATIONS ET
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES -
ADULLACT

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
Mme BLACHERÉ (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20210329-D2021-025-DE

Rapport de : Côte TOLLET

Fondée en 2002, l'ADULLACT est une association qui a pour objectif de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

L'ADULLACT a développé un certain nombre de logiciels qui sont disponibles pour les collectivités. L'achat de ces logiciels est gratuit. Seules leur mise en place et leur maintenance sont payantes et réalisées par des entreprises extérieures, partenaires ou non de l'Adullact.

L'adhésion à cette association du libre permettra également :

- une collaboration au développement des logiciels en fonction des besoins spécifiques de la collectivité au travers d'une participation possible aux groupes de travail ;
- la participation à des conférences sur des thématiques propres aux enjeux des collectivités en matière numérique ;
- des possibilités d'échange de pratiques.

Leurs adhérents sont principalement des villes, EPCI, Départements, Etablissements publics et Centres de gestion. Actuellement, l'association a 331 adhérents directs et 5 247 adhérents indirects (via des syndicats ou autres structures) sur l'ensemble du territoire.

L'adhésion à l'ADULLACT pour la Ville de Caluire et Cuire est de 3 000 €/an. Cette adhésion permet notamment des remises sur la maintenance et l'hébergement de certains logiciels dont la Ville est déjà utilisatrice ou pourra être utilisatrice dans l'avenir. C'est le cas notamment du logiciel Idelibre utilisé pour la gestion des convocations des élus à différentes instances dont le Conseil Municipal et le logiciel Slow qui est le tiers de télétransmission des actes à la Préfecture.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

(1 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(prennent) pas part au vote).

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales dénommée ADULLACT,

- DE DIRE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle sont prévus au Budget Primitif 2021 au compte 6281 fonction 020G.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

01 AVR. 2021

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.